



L'ANNÉE

MARDI 3 JANVIER 1911

XXII^e ANNÉE. — N° 7367. — MARDI 3 JANVIER 1911

BUREAU : LILLE — 15, rue d'Angleterre — Téléphone : 672

5 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES

BUREAU : ROUBAIX — 35, rue de Valenciennes — TOURCOING — 43, rue des Brûlants

L'année passée

1910 a passé sur nous comme une tourmente.

Commencée à Paris par l'inondation, l'année a fini par la menace d'inondation.

Et la menace se réalise dans la France : nos belles campagnes de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure furent ravagées par le fléau.

L'angoisse fut permanente. La grave insurrectionnelle des chemins de fer en superposa une autre. Nos communications, nos relations de famille et d'affaires, nos entreprises commerciales et nos transactions nationales et internationales furent interrompues aussi sûrement par le soulèvement révolutionnaire que par l'envahissement des eaux.

Les révolutionnaires et les saboteurs ne sont pas plus rentrés dans l'ordre que les fleuves dans leurs lits.

Les citoyens paisibles et travailleurs vivent dans une angoisse permanente.

Les bons Français s'en émeuvent et fournissent des témoignages touchants de leur esprit de solidarité humaine, voire de charité chrétienne. Ils sont toujours prêts à se secourir les uns les autres, et de secourir à aimer il n'y a qu'un pas.

L'esprit d'apaisement qui a soufflé au travers de la consultation nationale d'avril-mai en a été un signe certain.

Quand tout est désordre, trouble et anarchie en France, quand il n'est pas un toit qui n'abrite des soucis, la persécution sociale et maçonne reste seule organisée, et, pendant la grève comme pendant les inondations, pas un jour la rubrique : *Sont attribués*... n'a été l'œuvre d'un journaliste.

Le mépris de la religion consolatrice des épreuves a été scandaleusement affiché. Le gouvernement refuse de connaître le Chef de l'Eglise, et il ne connaît les catholiques que pour s'approprier leurs biens et opprimer leurs consciences.

Quand des suris de paiement étaient accordés par suite des calamités de l'inondation et de la grève, pas de suris pour les *Sont attribués*; pas de suris pour les spoliations gouvernementales.

Les incendiaires fournis par les Loges maçonniques ont épargné les dépouilles des foyers épargnés par les eaux. Ils remportaient de tels butins que Combes a fini par dire au Sénat : « Ah ! mais il n'en restera plus pour nous ! » et il a mis le nez des magistrats dans les affaires des pillards; c'est ainsi que Dues est en prison et que les autres tremblent de l'y suivre.

Le ministère est à bout de souffle. L'anarchie monte comme les dépenses et le déficit des finances. On tond le contribuable, qui n'en peut mais; on enrichit les aigrefins, qui ne savent que faire de leur argent.

La cherté aux regards est une des inventions de l'année. Au Havre, un travailleur a été massacré par les insurgés. Et comme le jury de Rouen a été inexorable envers le meneur de la bande d'assassins, ce n'est pas l'ouvrier massacré qui est devenu un drapeau pour la réparation, c'est le chef des assassins qui est devenu un drapeau pour la révolution. La grâce de Durand est le cliché promené des réunions publiques à la Chambre, de la Chambre à l'Élysée.

L'atténuation de peine était certaine : les jurés eux-mêmes l'avaient demandé; l'opinion publique n'y était pas défavorable; le gouvernement y était disposé. Mais les révolutionnaires voulaient qu'elle fût révolutionnaire, comme l'avait été le crime du Havre. Ils ne voulaient pas qu'elle fût un acte de clémence; ils voulaient qu'elle fût un acte de faiblesse. Et c'est sous leurs menaces que le chef de l'État a abaissé la peine de deux degrés au jour et à l'heure qu'ils fixaient.

L'atténuation de la peine ne suffit pas aux amis des criminels. Ils veulent la révision de son procès, et, si 1911 ne va pas mieux que 1910, ils l'auront. Pendant ce temps-là, l'ouvrier du Havre est toujours mort, sa femme est toujours veuve et ses enfants sont toujours orphelins. Nul ne s'en préoccupe plus. Toutes les sympathies sont pour l'assassin !

Que sera 1911 ?

Il ne pourra pas plus être neutre que ne peut l'être l'école officielle.

Il faudra qu'il repare les ruines ou qu'il les achève.

Le pays ne peut pas demeurer à perpétuité dans l'anarchie. L'anarchie est une maladie; on s'en guérit ou on en meurt.

Unissons-nous pour prier Dieu que le pays s'en guérisse. Mais que la guérison ne se fasse pas attendre; car les sectaires, les maçons et les révolutionnaires l'ont mis bien bas.

J. B.

Simple mot

Dans la *Démocratie*, sous la plume de M. Marc Sangnier, nous avons le regret de retrouver une fois de plus certaines critiques très vives de l'opposition parlementaire, qui, par delà certaines défai- lances et certaines maladroites fautes, ne peuvent pas ne pas atteindre les directions du Saint-Siège.

Des publicistes catholiques n'ont-ils rien de mieux à faire que de dénigrer continuellement des groupes avec lesquels ils ont le devoir de travailler sur le terrain de la défense religieuse ?

Contre la F.-M...

L'Association antimaçonnique de France ouvre une souscription dans le but d'élucider son action. Les résultats déjà obtenus l'encouragent à plus de vigueur encore dans le bon combat qu'elle mène. Elle désire étendre ses deux branches à Paris, par la création de sections à Paris et dans les villes où existent des groupements maçonniques; par la diffusion de sa revue, de ses bulletins, de ses diverses publications; par la création d'une *Franc-Maçonnerie démasquée* (32, rue de Grenelle, Paris), qui contient de nombreux dé-

Les vœux du clergé de Paris à Mgr l'archevêque

Très nombreux, comme de coutume, le clergé de Paris s'est pressé, ce lundi 2 janvier, dans la belle salle Saint-François, de l'hôtel Condé, pour offrir ses vœux de cœur et à son archevêque aimé. C'est le curé de la paroisse Saint-François-Xavier, — sur le territoire de laquelle se trouve la rue Monsieur — qui a interprété les sentiments des prêtres parisiens. Est-il besoin de dire que le bon, pieux et apostolique chanoine Grés s'est acquitté de son rôle avec une simplicité parfaitement délicate ?

Son discours fait la revue des épreuves et des consolations de l'année 1910.

Et d'abord l'inondation de janvier, qui a provoqué tant de deuils et de douleurs, tant de deuil et de douleurs, tant de deuil et de douleurs chez les prêtres, tant de deuil et de douleurs chez l'archevêque de Paris. En bon historien, M. le chanoine

Encore un duel

C'est une tradition à la Croix de témoigner de son respect pour la législation de l'Eglise si sévère pour le duel, et cependant si souvent violée, en protestant contre lui toutes les fois que notre devoir d'informateurs nous oblige à le signaler.

Et malheureusement c'est trop souvent que nous devons renouveler cette protestation.

Nous y sommes contraints à nouveau par le duel qui, samedi, mettait aux prises M. Charles Maurras, de l'Action Française, et M. Guisot-Pagès, du *Soleil*.

Contraire à la loi divine, à la loi de l'Eglise, à la loi humaine, à la saine raison, ce préjudiciable n'est-il pas enfin un jour décerné de nos mœurs ?

En prison ? Soit !

Les projets Doumergue et Briand. La prison pour le père, le tuteur, l'évêque, le prêtre, le confesseur, le journaliste.

Un tract de 2 pages in-8°. Les quinze, 0 fr. 10; port, 0 fr. 05; le cent, 0 fr. 50; port, 0 fr. 20; les deux cents, 0 fr. 90; port, 0 fr. 35; les cinq cents, 1 fr. 75; port, un colis de 5 kilos; le mille, 3 francs; port, un colis de 5 kilos; les dix mille, 25 francs; port, un colis de 10 kilos. Maison de la Bonne Presse, 3, rue Bayard, Paris, VIII^e.

Secularisme fiscal

Certaines sectaires puaient dans leurs sentiments une ingéniosité remarquable. C'est ce qui nous a permis de trouver les répartiteurs d'une commune de France, Saint-Denis-de-Piles. Considérant que depuis la loi de Séparation, les prêtres trouvent leurs ressources dans les propriétés, ils ont eu l'idée de constituer un syndicat de traitant ces biens des contribuables et, par conséquent, de les soumettre à l'impôt des patentes.

La victime de ce subtil raisonnement a introduit une réclamation au Conseil de préfecture en raison des contradictions relevées entre les avis successifs du contributeur et du directeur des contributions, admises et rejetées tour à tour le principe des contributions en pareille matière, a admis ladite réclamation. Mais le commissaire du gouvernement, en l'espèce le secrétaire général de la préfecture, en annule au Conseil d'Etat et l'affaire suivra son chemin.

La « Réforme économique ».

Alcoolisme et criminalité

L'influence de l'alcoolisme sur la criminalité n'est pas niable. Les chiffres que voici, fournis au Congrès de Bruxelles par des médecins aliénés américains, sont singulièrement instructifs à cet égard.

Dans l'Etat de Birmingham, aux Etats-Unis, on constate que les arrestations policières diminuent considérablement, dès cette même année, par rapport aux années précédentes.

	1906	1907	1908
Ivresse	1 277	1 434	306
Coups, batailles	1 147	912	602
Coups et blessures	722	738	463
Meurtrés	66	63	32
Mendicité	31	17	2
Vol	653	618	571
Jeu	479	414	271
Vagabondage	381	281	207

Dans l'Etat du Nord-Dakota, on constate :

	Enf. non arrêtés	Enf. arrêtés
Ivresse	319	1 402
Coups, batailles	223	835
Coups et blessures	492	1 545
Meurtrés	12	408
Mendicité	12	69

L'expérience contraire a été faite dans un certain nombre d'Etats américains. L'abandon de mesures prohibitives a provoqué immédiatement la recrudescence de la criminalité.

Dans l'Etat de New-Hampshire, après une période de prohibition pendant laquelle la population correctionnelle était descendue au chiffre de 473, on a autorisé à nouveau la vente des boissons alcooliques.

Un an après, la population des salles de correction était montée à 838 individus, et quatre ans plus tard ce chiffre atteignait le total de 2 181 condamnés.

Deux bombes éclatent

Paris, 2 janvier. — Un ouvrier serrurier de Janzé, nommé Robert, ayant menacé il y a quelques jours un cabaretier chez qui il prenait pension, celui-ci le mit à la porte. Robert commença alors une série de coups de main de nuit de samedi à dimanche, vers 4 heures du matin, il se précipita dans le mur du cabaret d'un trou de 30 centimètres; mais au moment où il allait y introduire la bombe, celle-ci éclata. Robert fut tué sur le coup, le corps était criblé de débris de verre et de tôle.

Paris, 2 janvier. — Une explosion s'est produite cette nuit près du commissariat de police. Elle a été ressentie dans tout le quartier, de nombreuses vitres ont été brisées.

Des constatations faites aussitôt, il résulte que l'engin avait été confectionné à l'aide d'une boîte en fer-blanc bourrée de poudre et de morceaux de fonte, le tout relié avec des fils de fer; ceux-ci qui étaient ramassés en grande quantité sur les lieux de l'explosion ainsi que de nombreux morceaux de fonte, deux débris et des débris de fer-blanc.

La porte d'entrée de la maison où avait été déposée la bombe a été complètement brisée et tout le bas de la porte a été projeté dans la cuisine située à plusieurs mètres de là. Toutes les vitres de la chambre à coucher et celles de la salle de bains situées à plusieurs mètres de là ont été brisées.



Chapelle de l'hôtel de Condé dans lequel Mgr Amette a reçu aujourd'hui son clergé

Mgr évoque aimablement les souvenirs de saint Vincent de Paul secourant les inondés de Genevilliers, de Mgr de Quélen étendant par son dévouement pendant le choléra de 1832 les haïnes populaires allumées en 1830. Ainsi, en 1910, archevêque et clergé de Paris auront aidé à réconcilier l'Eglise et le peuple.

Puis, M. le curé de Saint-François-Xavier rappela la première fête de Jeanne d'Arc, notre « future fête nationale », insista sur une œuvre chère au cœur de Mgr Amette, la multiplication des centres religieux (34 églises ou chapelles ont été ouvertes depuis janvier 1907), parla de l'émotion et des appréhensions soulevées par le Décret *Quam singulari*, exprima la soumission absolue du clergé de Paris à cette direction doctrinale et disciplinaire, en remercia le Saint-Père et Mgr l'archevêque de Paris dont le règlement « si clair et si précis » a harmonisé les sa-

ROME

De notre correspondant particulier, le 2 janvier.

Les vœux des souverains au Pape

L'Observateur Romano, dans ses informations officielles, mentionne comme ayant envoyé personnellement par télégramme leurs vœux au Saint-Père à l'occasion du nouvel an : LL. MM. François-Joseph, empereur d'Autriche et roi de Hongrie; Guillaume II, empereur d'Allemagne; Mohamed, empereur des Ottomans; Frédéric-Auguste, roi de Saxe; Alphonse XIII, roi d'Espagne;

Un geste fraternel

Le geste fraternel est celui de la municipalité d'Amiens, qui s'est obstinée à voter trois fois un crédit de 45 000 francs pour distribuer des secours aux parents déshérités, dont les enfants fréquentent les écoles privées. Le geste inhumain est celui du préfet de la Somme qui, par deux fois, a biffé purement et simplement, sans danger fournir la moindre explication, l'ordre d'équité.

Un confrère parisien écrit à ce sujet : « L'opposition de M. le préfet de la Somme à la volonté clairement exprimée à plusieurs reprises par le Conseil municipal d'Amiens serait-elle le résultat de quelque apparence de légalité ? Je n'en suis pas sûr. Je ne le pense pas. »

Nous affirmons, nous, que ce geste est aussi illégal qu'injuste.

La loi du 10 avril 1887 admettait les Conseils municipaux à ouvrir des écoles de certains cas, que l'école libre pour le lieu d'école publique. Cette faculté est admise, au nom de la liberté d'enseignement, article 2 de la loi du 30 octobre 1886, tout département et, en outre, par l'Etat, les départements et les communes, est une école publique. Mais si les communes ne peuvent ni fonder, ni entretenir, ni subventionner, peuvent-elles au moins subventionner une telle école ?

Cela ne paraît pas douteux, répond M. Le Provost de Launay, dans son *Manuel des lois de l'enseignement primaire* (p. 7); mais aucun texte de loi ne mentionne d'ailleurs semblable, et l'article 145 de la loi municipale du 5 avril 1884 est ainsi conçu : « Le budget de chaque commune est proposé par le maire, voté par le Conseil municipal, et réglé par le préfet. Lorsqu'il y a des dépenses obligatoires et qu'il n'appuie aucun recours extraordinaire aux dépenses, soit obligatoires, soit facultatives, ordinaires ou extraordinaires, les allocations portées audit budget, pour les dépenses facultatives, ne peuvent être modifiées par l'autorité supérieure. »

Un Conseil municipal peut-il donc affecter le surplus des recettes municipales à des subventions pour les écoles libres, n'est pas sans intérêt de rappeler que, par un arrêté du 15 novembre 1888, le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, sur l'appel de la commune de Saint-Saturain-le-Puy (Vaucluse), a annulé un arrêté du préfet de ce département qui, en vertu des articles 145 et 148 de la loi municipale, avait supprimé un crédit porté au budget additionnel de cet exercice comme subvention à des instituteurs libres.

Est-il même démontré que ces subventions aux écoles libres sont contraires à la jurisprudence actuelle, n'est par suite une violation inadmissible qu'on interdirait aux communes de secourir des indigents, sous prétexte que leurs enfants fréquentent l'école privée.

La défense de l'école laïque « exige-t-elle donc qu'on lui sacrifie toutes libertés, toute égalité et toute fraternité ? »

M. C.

Amour fraternel

On a pu lire dans la *Républicaine* de Saint-Malo cette note étonnante :

« M. Guernier arrivera à Brest-Arès le 31 décembre. Pendant son absence, le service de sa circonscription sera assuré par son frère, M. René Guernier, député de la circonscription de Brest-Arès, qui a été élu à cet effet dans les différents ministères. Les directeurs de la première circonscription pourront donc, comme par le passé, adresser leurs lettres à M. Guernier, à Paris. »

Vous ne comprenez pas ? C'est que peut-être vous ignorez que M. Guernier n° 1 est député de Saint-Malo.

Donc M. Guernier, n° 1, député de Saint-Malo, est en Argence, Et de meilleurs vœux être à Saint-Malo ou à Paris, M. Guernier n° 2, qui devrait être en Charente, est à Saint-Malo ou à Paris.

Mais soyez tranquilles, bons dieux, vos intérêts n'auront rien à souffrir. M. Guernier n° 4, votre député, et M. Guernier n° 2, celui qui devrait être en Charente, est accrédité, à Paris, auprès des différents ministères.

Aussi une devinette court maintenant à Saint-Malo : Qui y a-t-il de plus fort qu'un Turc ? Deux Turcs. Et de meilleurs vœux qu'un « Guernier » ? Deux « Guerniers ».

Allons, bon voyage, M. Guernier n° 1, revenez, et si le pays vous plaît.

Hommage à la reine

Les Belges ont une façon touchante de manifester à leur gracieuse reine leur sympathie et leur joie de sa guérison. C'est ainsi que deux braves paysans flamands sont présentés hier au château de Laeken, vêtus de leurs plus beaux habits, et ont été délégués par leur Syndicat chrétien, ils appartiennent à la reine un panier plein de superbes chalcres blanches dont leur Syndicat fait l'exportation sur le marché de Paris. L'officier les a chaleureusement remerciés au nom de la souveraine.

Mystifications

Ces jours derniers, un mystificateur a inséré dans un journal une petite annonce aux termes de laquelle un monsieur riche, bien de sa personne, etc., désirait se marier avec jeune fille ou dame sans fortune, tandis que dans un autre journal, non moins répandu, il annonçait qu'une jeune fille riche épouserait volontiers un monsieur sans fortune. Un nombre considérable de lettres masculines ou féminines toutes inattendues, arrivèrent chez le factieux personnage, qui, par voie de la petite correspondance, fit savoir aux hommes d'une part, que la brillante veuve se promenait à 2 heures dans une rue voisine de la Bourse, avec un bouquet de fleurs blanches au corsage et qu'elle comptait y rencontrer son soupirant, porteur d'une boutonnière semblable; d'autre part, que le monsieur de l'annonce donnait un rendez-vous analogue au même endroit, à la dame de ses pensées.

A l'heure dite, affaibli, dans la rue indiquée, une foule de gens se marier, d'au-

Adveniat regnum tuum

lundi 3 janvier. — Sainte Geneviève

La journée

Les journaux italiens, notamment la *Reforma* de Venise, annoncent une prochaine Lettre du Pape sur l'union des Eglises d'Orient.

Mgr l'archevêque de Paris a reçu aujourd'hui les vœux de son clergé.

C'est l'ambassadeur d'Angleterre, sir Arlidge, qui a offert à M. Fallières les vœux d'un corps diplomatique. Comme toujours on a souhaité la paix internationale.

M. Briand est retourné sur la Côte d'Azur.

Le dernier jour de l'année 1910, nous nous en à enregistrer deux nouvelles sorts d'aviateurs.

Monsieur Dubouché aujourd'hui le fête des records d'aviation battus pendant l'année, ainsi que le palmarès des prix gagnés.

Les réceptions diplomatiques à l'occasion du jour de l'an ont été fort brillantes dans les divers capitales européennes. A Vienne, l'empereur François-Joseph, entouré d'un large élan, a été vu par le monde.

Le baron Bianchi, président du Conseil d'Administration, a été chargé par l'empereur de reconstruire le Cabinet turcien.

Le roi Alphonse XIII a renouvelé sa confiance à M. Canalejas qu'il autorise à modifier le ministère comme il le verra.

En Portugal, une émeute a éclaté à Lisbonne-Franco.

Nous commémorerons dans le numéro portant la date du 17 janvier, la publication d'un feuillet appelé à un très bon succès.

M. ARTHUR DOURLIAC

ont la plume et très honorablement tenu dans les milieux catholiques, ont soumis

Le Filleul de Fersen

Le jury du 3^e concours de romans, organisé par la Maison de la Bonne Presse, a élu pour vainqueur l'œuvre de M. Arthur Douliac. C'est une histoire très dramatique et menée avec une grande habileté. Sans déflorer le sujet par une inopportune analyse, disons cependant que l'héroïne principale est la fille du meurrier de Gustave IV, et qu'on trouve autour d'elle des personnages historiques, dont la présence ajoute encore à l'air de profonde vérité historique du roman. Invitons d'insister sur le côté religieux et moral de cette œuvre qui peut et doit lire les par tous.

« Notre-Dame »

Dès l'annonce de notre nouvelle revue *Notre-Dame*, de nombreux abonnés nous ont écrit : « Nous sommes heureux qu'ils continuent à paraître nombreux. Nous pouvons, du reste, tracer dès aujourd'hui les lignes générales du programme que *Notre-Dame* a adopté et qu'elle entamera le 1^{er} février 1911 :

DOCTRINE. — Articles généraux sur la Sainte Vierge, ses vertus, ses privilèges, ses bienfaits, etc.; d'après les Pères, les Conciles, les Papes, les auteurs ecclésiastiques.

PROFANE. — Vie de la Sainte Vierge; ses apparitions dans l'Ancien Testament; apparitions, miracles, conversions.

SULTE. — Historique du culte marial, liturgie mariale en tous rites. Prières liturgiques ou indulgentielles, Décrets des Papes sur l'office ou le culte marial, Dévotions mariales, sculptures, rosaires, médailles, etc.)

NOGRAPHIE. — Les privilèges de la Sainte Vierge.

ART. — Madones célèbres, statues ou tableaux. Chants en l'honneur de la Sainte Vierge. Sanctuaires renommés.

COULUMES. — Pèlerinages célèbres. Autres coutumes mariales.

INSTITUTIONS. — Instituts religieux, confréries, associations pieuses.

CHRONIQUE. — Couronnement de madones, Congrès, pèlerinages, cérémonies extraordinaires, traits d'actualité.

LITTÉRATURE. — Pages choisies sur la Sainte Vierge, vers et prose. Variétés, légendes, anecdotes, etc.

Paraitra par livraisons mensuelles de 32 pages à 3 col., abondamment illustrées; papier de